

Offre d'emploi 18-31-21
Surveillante ou surveillant d'élèves
Affichage interne et externe

La Commission scolaire Harricana désire combler des heures de surveillante ou surveillant d'élèves dans le cadre du chapitre 10-2.00 de la convention collective des employées et employés de soutien – CSN aux écoles suivantes :

#1	École Sainte-Gertrude	6 h 40/semaine
#2	École Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	7 h 30/semaine
#3	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute	5 h 00/semaine
#4	École de Berry	7 h 05/semaine
#5	École alternative Harricana	14 h 51/semaine
#6	École alternative Harricana	11 h 15/semaine
#7	École Saint-Mathieu	7 h 30/semaine
#8	École Tétréault de La Motte	6 h 40/semaine

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à s'assurer du respect, par les élèves, de la politique d'encadrement de l'école concernant la discipline. De plus, elle organise la période du dîner auprès du groupe d'élèves qui lui est confié.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce une surveillance dans l'établissement scolaire et ses dépendances pour s'assurer du respect des règlements et voir à la sécurité des élèves; elle donne des explications concernant la réglementation; au besoin, elle donne son avis pour l'élaboration et l'évaluation des règlements. En plus d'exercer une surveillance dans une salle à dîner, elle aide les élèves qui le requièrent à manger. Elle peut aider certains élèves à s'habiller, à se déshabiller et le cas échéant, à se déplacer.

En collaboration avec le personnel enseignant et les membres des services complémentaires, elle participe au déroulement et à la surveillance d'activités étudiantes. Elle s'assure de la disponibilité du matériel et des accessoires nécessaires pour certaines activités.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines.

Statut

Personne salariée surveillante d'élèves dont le poste comporte une semaine régulière de travail de quinze (15) heures ou moins.

Conditions de travail

Le taux horaire varie entre 19,86 \$ et 21,80 \$ selon expérience et qualifications, tel que défini par la convention collective du personnel de soutien.

Entrée en fonction

Octobre 2018

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le **20 septembre 2018 à 16 heures** à l'adresse ci-dessous:

Offre d'emploi 18-31-21

Service des ressources humaines

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale Nord

Amos (Québec) J9T 2L8

Par courriel : recrutement@csharricana.qc.ca

Amos, le 13 septembre 2018

N.B. Pour la réception de curriculum vitae par courriel, un accusé de réception vous sera transmis. Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.

La Commission scolaire Harricana applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.